

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
LA MARINE : *sous-direction logistique ; bureau
habillement, couchage, pavillonnerie.*

**CIRCULAIRE N° 245/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP
modifiant la circulaire 111/DEF/DCCM/SD/
LOG/HCP du 18 janvier 2005 (BOC, p. 536 ;
BOEM 554 - 1) relative à la délivrance des vête-
ments de travail au personnel civil de la marine.**

Du 13 avril 2006.

NOR D E F B 0 6 5 0 6 6 7 C

Précédent modificatif :

14 mars 2005 (BOC, p. 2343).

Mot(s) clef(s) : HABILLEMENT — MARINE —
PERSONNEL CIVIL —

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 12.

La circulaire 111/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 18
janvier 2005 est modifiée comme suit :

1. Point 2.1. Vêtements de travail ordinaires.

1.1. Entre « veste de travail » et « combinaison de
travail », insérer : « pantalon de travail ».

1.2. Remplacer « chaussure » par « chaussures ».

2. Point 2.2. Remplacement.

Remplacer le mot « toutefois » par « toutefois ».

3. Point 4. FINANCEMENT.

3.1. Premier alinéa :

Remplacer « du chapitre habillement » par « de
l'OBI 200156 ».

3.2. Deuxième alinéa :

3.2.1. Remplacer le mot « fonctionnment » par
« fonctionnement ».

3.2.2. Remplacer « aux autres directions ou organis-
mes tels les cercles et les foyers » par : « aux organis-
mes dotés de l'autonomie financière ».

3.2.3. Rajouter après la dernière phrase : « Les for-
mations de la marine soumises au régime des masses
ou disposant d'un droit de tirage annuel, bénéficient de

délivrances non imputables pour la dotation en vête-
ments de travail du personnel civil affecté ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef, sous-directeur de la sous-
direction « logistique » à la direction centrale du com-
missariat de la marine,*

Etienne VUILLERMET.